



**Communiqué**

**lundi 3 juillet 2006**

## **Agenda 21, 2<sup>ème</sup> rocade, LMSE : l'Association Vélo dénonce les contradictions de la Mairie de Toulouse**

L'Agenda 21 de la Mairie de Toulouse entrera bientôt dans sa phase de propositions d'actions. Pour cela, le **comité de suivi**, composé de personnes de la société civile et dont l'Association Vélo fait partie, travaille actuellement sur une charte donnant la ligne de conduite à tenir pour les actions municipales.

Cette « **charte citoyenne pour un développement durable de la ville de Toulouse** » pose en fondement l'engagement de la ville de Toulouse dans le **développement de modes de transports propres**. La **conservation de la biodiversité** fait également parti des points centraux de la charte, qui précise que la Mairie étudiera systématiquement l'impact environnemental lié à ses projets urbains et créations d'infrastructures.

En parallèle, la Mairie de Toulouse vient de se prononcer en faveur d'un grand contournement routier de l'agglomération. **Ce projet est en complète contradiction avec les principes posés par la charte Agenda 21**. Cette 2<sup>ème</sup> rocade, au coût pharaonique (1,2 Milliard d'euros), ne fera **qu'augmenter le trafic automobile** dans le département le plus motorisé de France alors que le **retard de l'agglomération en infrastructures de transports en commun est considérable**. Elle contribue également au **financement public du transport routier**, déjà largement subventionné, au détriment de solutions plus respectueuses de l'environnement comme le feroutage. Rappelons que le collectif PDE, dont fait parti l'Association Vélo, propose un maillage de l'agglomération par **5 lignes de tramway et 2 lignes de train** dont le **coût estimé est équivalent à celui de la 2<sup>ème</sup> rocade**.

Le projet de Liaison Multimodale Sud-Est (LMSE) porté par la Mairie et le Grand Toulouse est lui aussi en **contradiction avec la charte de l'Agenda 21** sur les principes de transports propres et de biodiversité. La mise en avant de voies de bus en site propre n'est qu'un prétexte à **l'aménagement d'une nouvelle route** à travers le campus de Rangueil dont le trafic estimé sera de **20 000 véhicules par jour**. Ce projet, **digne des bétonneurs de années 70**, prévoit d'abattre des arbres centenaires, de détruire un écosystème fragile, et porte atteinte au site du Canal du Midi (Patrimoine Unesco). **Des alternatives réalistes existent pourtant !** L'Association Vélo, en partenariat avec Veracruz, a proposé un tracé comportant uniquement des voies de bus et des pistes cyclables et qui épargne le canal du midi.

**Pour plus d'information, contacter :**

Florian Jutisz, vice-président,      mél. : [florian.jutisz@aitb.org](mailto:florian.jutisz@aitb.org),      tél. : 06 67 72 57 89

**L'Association Vélo** a pour but de développer et d'améliorer la pratique du vélo en agglomération. Depuis 25 ans, ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus facile les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport utilisé quotidiennement par de nombreuses personnes et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association Vélo adhère à la FUBicy (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse quatre fois par an un journal d'information.